



Dette de mon père de 331000 euros

Par **jeannesson**, le **15/06/2010** à **10:17**

Bonjour,

en fait voila ,mon pere a une dette de 331.000 euros suite a une gérance d entreprise mai en passif personnel(en fait il a gerer l entreprise de mon frere a sa place), je sai qu il ne pourra pa payer , peut on se retourner contre ses enfants donc c a dire moi et mon frere pour payer, et apres sa mort egalemnt ? que doit je faire? Cordialement.